



**PROCES VERBAL DU CONSEIL de COMMUNAUTE
26 février 2009 - 19 h 00
Salle Communale de VALDIEU-LUTRAN**

Sous la Présidence de Gérard LANDEMAINE, Président

Sont présents 37 membres

MM. DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, SCHNOEBELEN Jean-Marie, PEDUZZI Fernande, SCHITTLY Philippe, ROTH Jean-Luc, GUITTARD Franck, PFANTZER Pascal, ANTZ André, THEVENOT André, QUIQUEREZ Alain, KOEGLER Oscar, DE PAULI Dominique, SCHERRER Thibaut, WILLM Pierre, BAUR Roger, SCHMITT Pierre, SCHACHERER Emmanuel, LANDEMAINE Gérard, SCHNOEBELEN Gabriel, HAENNIG Jean-Marie, BACH Guy, GENTZBITTEL Claude, BIHR Virginie, BIECHLIN Bertrand, DIETMANN Daniel, BUTTET/FREYBURGER Noémie, TRABOLD André, VIC Marie-Denise, GISSINGER François, CHATONNIER Gérard, PROB Anne, SUTTER Bernard, BISCHOFF Jean-Claude, FREYBURGER Christian, BARNABE Daniel, WEBER Christophe. (37)

Excusés : MM. LAMERE Jean-Luc, ROY Thierry, MUMBACH Paul, WIES Joël, FINK Jean-Luc,

Absents : MM. ULMANN Fabienne, SCHITTLY Bernard, BENJAMIN Carole.

Assistent également pour le personnel :

Mlle MONGODIN Audrey

Mme SCHILLING Sylvie

Mr BOETSCH Eric

Mr Philippe GERARD, Trésorier

La presse : représentants L'Alsace et DNA

Monsieur Gérard LANDEMAINE, Président, salue l'assemblée et remercie la municipalité de Valdieu/Lutran d'accueillir le Conseil.

Monsieur le Maire accueille les délégués dans la salle communale rénovée, et souligne qu'elle est conforme aux normes handicap. Il ne souhaite pas faire de long discours, la séance étant essentiellement consacrée aux chiffres. Il invite les membres au verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

Les membres présents approuvent le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2008, à l'unanimité.

POINT 1	APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008
----------------	--

1.1. Budget Principal (BG)

Les Conseillers approuvent le compte administratif et compte de gestion 2008 arrêtés aux résultats définitifs suivants :

- . Déficit d'investissement : -99 820,65€
- . Excédent de fonctionnement : 343 438,43€

Résultat cumulé : 243 617,78€

1.2. Affectation de l'excédent de fonctionnement

Vu l'approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2008 ;
Vu l'excédent de fonctionnement du budget général de l'exercice 2008, à savoir 343 438,43€ (résultat net de clôture de l'exercice) ;

Le Conseil de Communauté, sur proposition de Monsieur Pierre SCHMITT, à 36 voix pour et 1 abstention, DECIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008, au budget principal 2009 comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de **243 617,78€** ;
- à la section d'investissement, article 1068 : **99 820,65€**

Pour mémoire restes à réaliser :

- dépenses : 923700,00€
 - recettes : 707736,82€
- Soit - 215963,18€

1.3. Budget annexe « ordures ménagères » (BOM)

Les Conseillers approuvent le compte administratif et compte de gestion 2008 arrêtés aux résultats définitifs suivants :

- . Excédent d'investissement : 11 834,15€
- . Excédent de fonctionnement : 12 267,98€

Résultat cumulé : 24 102,13€

1.4. Budget annexe « zone artisanale » (BAZA)

Les Conseillers approuvent le compte administratif et compte de gestion 2008 arrêtés aux résultats définitifs suivants :

- . Pas d'investissement
- . Excédent de fonctionnement : 22 472,03€

Résultat cumulé : 22 472,03€

POINT 2	REALISATION EMPRUNT pour assurer le financement Des travaux du point de services publiques et siège de la Porte d'Alsace
----------------	---

Vu l'engagement des travaux d'aménagement du point de services publiques et siège de La Porte d'Alsace,

Vu l'inscription budgétaire 2008 d'un emprunt de 334000,00€ ;

Considérant que les subventions d'ores et déjà notifiées ne sont pas à la hauteur des recettes inscrites au budget 2008 ;

Le Conseil de Communauté, après délibération à 36 voix pour et 1 abstention DECIDE :

De PORTER le montant du prêt à engager, de 334000,00€ à 450 000,00€ par anticipation au budget primitif 2009 qui sera mis au vote le 26 mars 2009 ;

DE DONNER délégation au Bureau pour la contractualisation du dit prêt ;

D'AUTORISER le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases qui seront arrêtées par le Bureau.

POINT 3	FIXATION REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2009
----------------	--

3.1. Présentation des tonnages 2008

Daniel Dietmann présente le résultat des tonnages des collectes de 2008.

- Il met l'accent sur le poids des déchets verts en augmentation. Il est prévu que la commission travaille à une communication sur le sujet. Sur la question posée quant à l'interdiction d'y apporter les tontes de gazon, ainsi que la possibilité de mise en place de broyeurs, avec récupération du broya par un exploitant local (réduisant ainsi les transports), puis épandage, là encore la commission sera amenée à y réfléchir.
- Il émet sa satisfaction quant aux collectes des toxiques, ainsi que des D3E.
- La tri-mobile connaît un succès certain. Ce nouveau mode de collecte des encombrants permet de réduire le coût d'une part, mais principalement de retirer du poids aux encombrants à enfouir (T.G.A.P. en forte augmentation), une part non négligeable qui pourra être recyclée. D'autre part, l'éventail de recyclage de produits s'étend et des bennes sélectives supplémentaires pourront être posées. A la question posée concernant le problème des personnes âgées ou à mobilité réduite, une tournée annuelle au porte à porte a été maintenue.

La pesée embarquée fête ses 10 ans et dans ce laps de temps, les textes réglementaires ainsi que les gestes de tri ont fortement évolué. La CCPA doit poursuivre cette même évolution.

Le Président rappelle l'évolution dans le domaine du tri : système et chaînes de tri. Nous oublions de regarder en arrière et tous les efforts déjà faits, que la CCPA a suivi le progrès technologique.

3.2. Evolution du coût de 2008 à 2009

François Gissinger, sur demande du Président, expose la raison de l'augmentation de la participation au SM4, notamment en raison du remboursement des emprunts contractés par le SM4 dans le cadre de l'ancienne usine, et ceux dans le cadre du projet d'incinérateur.

Le Président présente et commente le graphique présentant l'évolution du coût du service et de la redevance, entre 2008 et 2009. Le coût par habitant est stabilisé, l'effet de la réduction du volume gomme l'augmentation proposée.

EVOLUTION COUT 2008 2009						
COUT SERVICE	TONNAGE	2008	REVALO	2009		
SITA	1275	680 536	1,0461	711 909		
BOUROGNE	1275	127 295	1,062	135 187		
SUNGAU COMPOST	2130	99 283	1,049	104 148		
SM4		21 675	1,41	30 562		
TREDI		15 022	1	15 022		
VERRE		31 766	1,046	33 227		
TOTAL		977 585	1,0557	1 032 064		
		2008		2009 - Proposition		
REDEVANCE	QUANTITE	Redevance	TOTAL redevance	QUANTITE	Redevance	TOTAL redevance
HABITANTS	14600			15000		
PRIX /KG	1350000	0,37	499500	1275000	0,39	497250
LEVEE	73100	0,75	54825	72500	0,77	55825
<i>PART VARIABLE</i>			<i>554325</i>			<i>553075</i>
PART FIXE	5850	46	269100	5896	48	283008
TOTAL			823425			836083
KG/HABITANT			92,5			85,0
<i>PART VARIABLE</i>			<i>38,0</i>			<i>36,9</i>
<i>PART FIXE/Habitant</i>			<i>18,4</i>			<i>18,9</i>
COÛT HABITANT			56,40			55,74

Monsieur André Trabold prend la parole et conteste la publicité faite autour de la faible redevance de la CCPA. Il donne des exemples de taxes équivalentes ou à peine supérieures pour un service plus fréquent. Il souhaite qu'une étude soit menée, quant à l'application d'une part fixe différentielle en fonction de la taille du logement.

Le Président rappelle :

. Le choix fait par la CCPA a été la redevance avec la mise en place de la pesée : que le tri soit récompensé.

. Les collectivités qui annoncent des coûts très faibles sont souvent à la taxe, ce qui n'a aucun lien entre les résultats du tri et la facturation. Les chiffres nationaux officiels sont de 80€ pour la redevance et 92€ pour la taxe.

- . L'historique de la facturation : pas de part fixe au démarrage du système, mais déséquilibre du budget.
- . La part fixe permet de payer le sélectif, soit un service de ramassage au porte à porte dont bénéficie l'ensemble des foyers, quelque soit le nombre de personnes et la surface habitable.

Le Président fait état de l'analyse très fine qu'il a faite, reconstituant le prix exact de chaque collecte. Le tri le moins soutenu actuellement, est le papier/carton dans la mesure où le soutien ne concerne que les cartons d'emballages. Depuis la conclusion du contrat avec Ecofolio, une partie du tonnage est également soutenu en ce qui concerne les imprimés publicitaires.

3.3. Fixation de la redevance

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance de la proposition faite par la commission et avis favorable du Bureau, ainsi que la présentation de l'évolution du coût entre 2008 et 2009 ;

DECIDE, à l'unanimité des membres, FIXE la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés 2009, comme suit :

- 0.39 € le kg enlevé (0,37€ en 2008)
- 0.77 € la levée (0,75€ en 2008)
- 48.00 €/an de part fixe (46.00€ en 2008)

POINT 4	COLLECTES SELECTIVES - NOUVEAUTES ET PROJETS
----------------	---

4.1. Métaux

Monsieur Daniel Dietmann présente le projet de modification de la collecte des métaux pour 2010 et à finaliser, soit :

Collecte Actuelle	Caractéristiques	Projet 2010
Les métaux sont collectés en Porte à Porte et en mélange (métaux ménagers et encombrants) une fois par mois.	Les usagers doivent stocker leurs métaux pendant 1 mois.	Collecte des métaux ménagers hebdomadaire car collectés en même temps que les bouteilles plastiques.
Contenant	Pas de contenant spécifique, chaque usager choisit le contenant qu'il souhaite	Collecté avec les corps creux en plastique et Tetra. Sac transparent, mais plus épais que les sacs actuels ; le stock actuel est bientôt épuisé, donc nous pourrions commander les nouveaux sacs dans l'année.

Coûts	48 tournées dans l'année facturées 53 000 € au total	Baisse des coûts car 48 collectes en moins. <i>(En attente de tarifs SITA)</i>
La spécificité de 2009	La "tri-mobile" est mise en place une fois par mois : elle permet de collecter les encombrants, dont les encombrants en ferraille.	Les usagers peuvent apporter les objets en ferraille à la "tri-mobile". Il ne restera alors en porte à porte que les métaux type cannettes alu ou conserves.
Soutiens	Les métaux ne nous apportent aucun retour de soutiens financiers à l'heure actuelle.	Depuis février 2008, SITA livre le sélectif dans le centre de tri SCHROLL à Colmar : ce centre de tri a les moyens techniques de trier sur place les différents produits qui se trouvent dans un même sac. Ainsi, un soutien est possible de la part d'Eco Emballages.
Autre expérience	La communauté de communes d'Altkirch effectue déjà ce mode de collecte, mais ajoute également les papiers /cartons dans le sac de tri.	Coût : 87500 € pour l'ensemble de la collecte sélective. Centre de tri : Schroll Colmar. 14500 € pour l'achat de 226 500 sacs.

La commission va poursuivre son étude et rendre compte le moment venu.

4.2. DASRI

Monsieur Daniel Dietmann présente également la collecte de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) :

Actuellement	Caractéristiques	Projet
Les personnes malades qui sont soignées à domicile n'ont pas de collecte spécifique mise à disposition pour leurs déchets de soins à risques infectieux (seringues, coton imbibé, etc.)	Ces produits peuvent être retrouvés ensuite dans le bac à puce et peuvent créer des risques pour les personnes qui travaillent sur les centres de traitement.	Mise à disposition d'une borne automatique permettant de collecter les DASRI, tout en conservant l'anonymat des usagers.
Les pharmaciens ou hôpitaux ne sont pas forcément équipés pour collecter ces déchets.	Les usagers stockent leurs déchets chez eux dans des contenants non adaptés.	Avec cette nouvelle collecte, des boîtes spécifiques sont fournies aux usagers et peuvent être stockées 3 mois avant d'être déposées dans les bornes.
	Matériel Nécessaire	Les boîtes seront distribuées aux usagers avec un code barre permettant l'ouverture de la borne. La borne ne nécessite qu'une prise électrique et un sol

		plat (2m x 1m).
	Collecte	Au minimum une fois par mois (ce qui est suffisant vu la population de notre collectivité). La livraison de nouvelles boîtes est possible en même temps.
	Coût	Environ 2800 € par an pour la totalité de la prestation (Collecte, transport, traitement, Boîtes et location de la Borne).

Il est prévu de poser la borne sur le parking du nouveau siège.

A la question posée quant au monopole d'un tel service, un membre précise que les pharmacies reçoivent déjà les DASRI.

Le Président précise qu'au vu du prix du service et un engagement sur une courte durée, si le service n'est pas satisfaisant, la CCPA pourra y mettre fin rapidement.

POINT 5 MANDATEMENT PAR AVANCE AU BUDGET 2009

Dans l'attente du vote du budget primitif 2009, et afin de respecter les délais de règlement ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité DECIDE de mandater, par avance, les crédits d'investissement qui seront inscrits au budget 2009, pour les opérations suivantes :

Au budget principal : 21578-13 : Achat compresseur et accessoires : 701,40€

POINT 6 INFOS ET DIVERS

TOURISME

Monsieur André Thévenot est choqué de la vente de la péniche en amarrage depuis des années au relais nautique, à la Communauté de Communes de la Bourbeuse. Il pense que cet équipement faisait partie du relais et regrette qu'il parte pour une collectivité voisine. La Porte d'Alsace devrait mener un axe fort au niveau du tourisme.

Le Président expose que la CCPA n'a pas été sollicitée, tout en sachant que cette péniche était en vente. Il rappelle l'historique : le propriétaire était l'ancien gérant du relais. La CCPA a considéré que ce type d'activité n'est pas de sa compétence, mais plutôt d'ordre privé. Il rend compte également que dans le cadre de l'ORAC, un dossier avait été déposé pour y mener une opération commerciale mais retiré, le coût du réaménagement de ladite

péniche étant trop important et engageant trop de contraintes liées à la sécurité. Des choix budgétaires doivent également être faits.

Monsieur Christophe Weber précise que le propriétaire avait de grosses prétentions financières et que de nombreux projets avaient été envisagés sur cette péniche, sans jamais aboutir. Il regrette cependant le départ d'un éventuel service touristique.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance à 22 h 40.

Dannemarie, le 9 mars 2009
Le Président,
Gérard LANDEMAINE